



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

*Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
de la région Pays de la Loire*

Arrêté du 23 novembre 2016 relatif à la composition d'un jury d'examen du certificat de spécialisation option « Conduite d'un élevage ovin viande » et de la spécialisation d'initiative locale « Conduite d'un élevage en bovin viande » pour la session 2017

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

- Vu le code rural, livre VIII.
- Vu le décret n° 2010-429 du 29/04/2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.
- Vu l'arrêté du 01/10/1990 fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole.
- Vu l'arrêté du 25/07/2006 portant création et fixant les modalités de fonctionnement des spécialités d'initiative locale mises en place par le ministre chargé de l'agriculture et de la pêche.
- Vu l'arrêté du 04/03/2013 portant création et fixant les conditions de délivrance du certificat de spécialisation « conduite d'un élevage ovin viande ».
- Vu l'arrêté du 10/12/2014 nommant Madame Claudine LEBON, inspectrice générale de la santé publique vétérinaire, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire.
- Vu la décision du 25/09/2015 portant délégation de signature de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire au titre de l'autorité académique.
- Vu l'habilitation du 15/01/2014 autorisant la Chambre régionale d'agriculture – site des Etablières à La Roche sur Yon à mettre en œuvre la spécialité d'initiative locale «Conduite d'un élevage en bovin viande»
- Vu l'habilitation du 04/12/2014 autorisant le CFA et le CFPPA nature de La Roche sur Yon à mettre en œuvre le certificat « conduite d'un élevage en ovin viande.

Arrête

Article 1 : Le jury du *CS Conduite d'un élevage ovin viande et SIL Conduite d'un élevage en bovin viande* est composé comme suit :

Présidente : DENECE Eric – LEGTA Laval

Formateurs : Titulaire : MORAND Cécile – Chambre Agriculture Nantes
Titulaire : MARAQUIN Mickaëlle – CFPPA Laval

Professionnels : Titulaire CS: ROUILLE Eric – Pontron – 49370 LE LOUROUX
BECONNAIS – 06 30 82 05 67
Titulaire CS : CHIRON Alexis – 52 bis rue des aubépines – 85340
ILE D'OLONNE
Titulaire SIL : GUIBERT Régis – La Croisée de la Boule – 85480
BOURNEZEAU
Titulaire SIL : BORDAGE Anthony – Le Chêne Rond – 85140 ST
MARTIN DES NOYERS
Suppléant SIL : SACHOT Vincent – La Retière – 85480 ST HILAIRE
LE VOUHIS – 0625506729 – vincentsachot@orange.fr

Article 2 : Le jury est désigné pour la session 2016/2017 mise en œuvre par le CFA Nature, le CFPPA Nature et la Chambre régionale d'agriculture, site des Etablières à La Roche sur Yon, jusqu'à la prochaine commission régionale de concertation et de conseil.

Fait à Nantes, le 23 novembre 2016



P/la directrice régionale et par délégation,
L'adjoint du chef du service régional
de la formation et du développement

François CHAVENON-VERLHAC